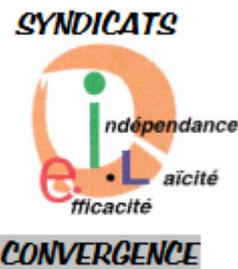




Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr



COMMUNIQUE

Le combat syndical pose des limites à la bêtise, l'incompétence et le mensonge

Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016, entre 65 et 70% des enseignants-coordonateurs MLDS de l'Académie de Versailles étaient en grève et ont manifesté bruyamment devant le rectorat. Ils n'ont toutefois pas été reçus comme l'avaient pourtant demandé les organisations syndicales (CGT, SUD Education et le SNCA e.i.L. Convergence) qui avaient déposé un préavis de grève reconductible.

Motif de cette mobilisation ? Les enseignants coordinateurs MLDS-Versailles sont exclus, de fait, du droit commun des autres personnels de l'Éducation Nationale. En particulier, ils ne bénéficient pas des primes et indemnités qui sont versées aux enseignants pour certaines tâches, qu'eux, enseignants coordinateurs accomplissent quotidiennement sans reconnaissance salariale officielle. C'est pourquoi ils reçoivent en compensation des HSE (heures supplémentaires effectives) ; ne pas croire que ces HSE ont été obtenues grâce au Père Noël !

Pour la plupart des enseignants coordinateurs, ceux qui sont sur le terrain, qui aident à dépister les signes avant-coureurs du décrochage, qui montent pour les jeunes qui ont décroché des actions de réinsertion dans le cursus scolaire et de préparation à des diplômes qualifiants, ces HSE sont attribuées en nombre insuffisant ; mais, pot aux roses découvert très récemment, la répartition de ces HSE est très inégalitaire. C'est pourquoi la moutarde leur est montée au nez !

La revendication présentée par les grévistes concernait donc leurs rémunérations.

Le chef du service académique d'information et d'orientation est en charge de la gestion MLDS de l'académie de Versailles. Disons que cette personne est Madame B ..., qu'elle a une notion approximative de son rôle et encore plus de celui de ses interlocuteurs syndicaux. Quand ces derniers lui font savoir avant les dernières vacances scolaires que les enseignants coordinateurs de son académie sont très mécontents et envisagent une action dès la rentrée, elle prend la chose à la légère.

A la mi-septembre, moins d'une dizaine de jours après la rentrée, elle réunit son petit monde d'enseignants coordinateurs et, entre deux consultations de son téléphone portable sur lequel elle tapote d'indispensables SMS, s'étonne d'avoir appris par hasard qu'ils se sentaient malheureux, qu'il ne fallait pas, que tout allait s'arranger, qu'elle allait former un groupe de travail pour étudier la question et que ce groupe serait constitué – elle énumère ... - du moins possible d'enseignants-coordonateurs. Elle s'attire quelques remarques acerbes ; mais

justement, la consultation de son précieux portable lui apprend qu'elle a maintenant une autre réunion urgente ... Et elle les plante-là !

Dans la foulée de cette réunion inutile et méprisante, les personnels s'organisent en vue d'une action.

Le SGEN-CFDT, la CGT, SUD Education et le SNCA e.i.L. Convergence adressent à Madame B ... les revendications des enseignants-coordonateurs concernant les fameuses HSE. Ne recevant aucune réponse les jours suivants, la CGT, SUD Education et le SNCA e.i.L. Convergence posent chacun un préavis de grève pour le 6 octobre 2016, et reconductible.

Madame B ... organise ce qu'elle croit être une riposte pleine de finesse :

1. Elle convoque du jour au lendemain les organisations syndicales pour discuter de ...la lettre de mission dont les enseignants-coordonateurs n'ont jamais mis le contrôle syndical dans leurs revendications qui pour le présent portent exclusivement sur les pépettes. Les représentants syndicaux refusent – et le font savoir - de se rendre à une réunion improvisée au dernier moment et qui a un objet dilatoire.
2. Le jour même de la grève, les grévistes découvrent avec stupeur qu'un article de presse qui annonce la grève dans des termes très exacts fournis par le SNCA e.i.L. Convergence, comporte, dans son dernier paragraphe, une information en provenance des services de Madame B ... Selon eux, les représentants syndicaux auraient refusé le dialogue social qu'elle se proposait d'établir (la veille de la grève et sur un sujet sans rapport avec les revendications, ce dont ses services ont pris garde de ne pas en informer le journaliste).

Ce premier jour de grève se termine sans que la moindre invite au dialogue ait eu lieu.

Le SNCA e.i.L. Convergence rédige un texte dénonçant la convocation de diversion de Madame B ... et les informations mensongères que ses services ont fournies au journaliste. Il réclame aussi une rencontre rapide sur les rémunérations et note que Madame B ..., pour ce faire, a perdu la confiance des enseignants coordonnateurs. Ce texte destiné au Recteur de Versailles est envoyé par courriel à son cabinet. Et, en pleine nuit, le Directeur de Cabinet fait savoir qu'il enjoint à Madame B ... d'avoir à recevoir une délégation des grévistes pour parler des rémunérations. *Exit* la rédaction de la lettre de mission ! Il ajoute qu'il est préférable que cette rencontre se passe après la tenue (après-midi du 7 octobre et au ministère) d'un groupe de travail sur la MLDS précisément...

La manifestation des grévistes reprend le matin du 7 octobre aussi bruyante que la veille.

Vers les quinze heures, arrive un message du secrétariat de Madame B ... La date proposée est celle de la veille des vacances de Toussaint ... Les grévistes, à l'unanimité, ont rejeté cette date. Ils ont au contraire proposé le début de la semaine suivante, 10 ou 11 octobre, et ajouté que si cela n'était pas pris en considération, ils seraient à nouveau là, lundi, avec leurs sifflets, leurs cornes de brume et leurs casseroles.

Résultat : quelques heures plus tard, une nouvelle date est proposée ; ce sera le 11 octobre, en fin d'après-midi, que la délégation des grévistes rencontrera les services de Madame B...

Les moyens techniques manquant à la secrétaire générale, il est probable que la présentation des divers documents et échanges évoqués dans ce communiqué, prendra quelque temps ; mais elle se fera.

En attendant, seront publiées sur le site deux lettres du SNCA e.i.L. Convergence qui montrent que la revendication salariale des enseignants coordonnateurs dépasse celle liée aux HSE. Sur ce sujet, ils viennent de remporter par leur ténacité, leur opiniâtreté et leur unité, la première manche. Le SNCA e.i.L. Convergence les en félicite chaleureusement.